



Laon, le 29 septembre 2016

## Communiqué de presse

### Signature de la charte de la vie nocturne

entre l'État, la mairie de Laon et des gérants d'établissements de nuit de la ville  
en présence de M. Cédric BONAMIGO, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet

**M. Cédric BONAMIGO, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet, a signé ce jour une charte de la vie nocturne avec le directeur de cabinet de la mairie de Laon, M. David VITU et des gérants d'établissements de nuit de la ville. Cette charte rappelle les engagements de l'État mais aussi les devoirs des gérants des établissements.**

La charte de la vie nocturne est issue du conseil départemental de la vie nocturne, mis en place le 18 juin 2015. Cette instance rassemble les gérants de discothèques et de bars disposant d'une autorisation d'ouverture tardive. L'objectif est d'échanger sur des problématiques communes, et de proposer des actions innovantes en matière de prévention des troubles à l'ordre public, de sécurité routière, de lutte contre les addictions et les nuisances sonores. La mise en place de la charte de la vie nocturne permet de favoriser les échanges, de faciliter les démarches administratives et la bonne application de la réglementation.

Concernant la ville de Laon, les établissements suivants ont choisi de s'engager aux côtés de l'État et de la municipalité : le Before Café, le British Pub, le Coyote Café, le Gibus, le Lutin Bleu, l'Odysée et le Zinc.

Une charte similaire a été signée au mois de mars 2016 dans l'arrondissement de Soissons et a déjà démontré son efficacité en matière de prévention des troubles à l'ordre public et de consommation excessive d'alcool notamment chez les jeunes. De la même manière qu'aujourd'hui à Laon, la charte de la vie nocturne a vocation à être signée par les professionnels dans les autres arrondissements du département.

À l'occasion de la signature de la charte, un débat sur le thème de la lutte contre les addictions et les risques liés à la consommation excessive d'alcool est organisé avec des gérants de discothèque ou de bars et les étudiants de l'IUT et de l'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants de Laon. Les étudiants ont ainsi pu poser des questions aux responsables d'établissements de nuit, aux forces de l'ordre ou à des spécialistes de la lutte contre les addictions. Des résidents de la Maison du Sophora de Gauchy, un foyer d'accueil médicalisé pour adultes traumatisés crâniens ou victimes de lésions cérébrales, ont également apporté leurs témoignages, certains étant pris en charge suite à des accidents de la route.

2, rue Paul Doumer – CS 20656 – 02010 LAON CEDEX

*Contact presse* : Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 ou 06 07 98 05 83 ou 06 85 47 34 69 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr) - [www.facebook.com/prefetdelaisne](https://www.facebook.com/prefetdelaisne) - Twitter : @Prefet02